

Mémoire

Présenté au Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Projet d'ouverture et d'exploitation
de la mine du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Martin Fillion

20 mai 2015

Saint-Fulgence, 20 mai 2015

Mémoire

Présenté à

Madame Renée Poliquin,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Dans le cadre d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine du Lac à Paul

Madame la présidente, monsieur le commissaire,

J'aimerais revenir brièvement sur la décision du ministre de l'environnement du Québec de rendre recevable le fait de scinder en deux volets le projet d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay. Les lois étant faites pour établir un certain ordre dans le fonctionnement de la société et aussi pour que tout un chacun ait la possibilité d'exprimer son point de vue de façon pleine et entière, on voit bien, dans le cas qui nous concerne, qu'il nous est impossible d'exprimer notre point de vue de façon pleine et entière car les deux volets du projet sont tellement interdépendants, que l'acceptation d'un volet implique nécessairement l'acceptation de l'autre volet, fermant ainsi la porte à toute hypothèse alternative concernant l'autre volet. Je considère donc cette façon de faire tout à fait anti-démocratique et ne respectant pas l'esprit des lois. J'espère et je suis confiant qu'il sera tenu compte de ce fait dans les recommandations que le BAPE fera au ministre.

C'est pourquoi vous constaterez dans ce mémoire que je me suis permis de faire intervenir des éléments touchants les deux volets, car, autrement, il m'est impossible de faire valoir ma position de façon pleine et entière.

Je commence donc en disant qu'il y a une analyse globale à faire du potentiel minier dans les alentours du réservoir Pipmuacan en considérant les autres gisements à **gros volume** afin de minimiser les effets sur l'environnement causés par la construction de nouvelles infrastructures et les doublons inutiles. En ce sens, j'attire votre attention sur le fait que Forestville représente un scénario de transport avantageux pour les raisons suivantes :

1- Il y a un gisement d'apatite propriété de Jourdan Ressources situé au lac Dissimieux, à 140 km au nord de Forestville, dont le potentiel est évalué à 235 millions de tonnes de minerai. Il y a aussi des réserves en évaluation au lac Catherine et au lac Sault aux cochons. La route d'accès à ces sites est conforme au transport lourd et il faudra de toute façon construire un port de chargement à Forestville pour exporter ce minerai. (Voir carte annexe-1.)

2- Il y a un gisement d'apatite propriété de Glen Eagle Ressources situé au lac Lisette à 40 kilomètres au nord-est du lac à Paul dont le potentiel est présentement en évaluation et qui aurait avantage à utiliser le passage par Forestville, en rejoignant la route passant par le lac Dissimieux.

3- L'industrie forestière a déjà construit un pont sur la rivière Manouane et un pont sur la rivière Bersimis qui donnent accès à la forêt qui y sera éventuellement exploitée, reliant ainsi la route de Forestville au lac à Paul. (Voir carte annexe-2) La ville de Forestville a même présenté une alternative pour le tracé au nord du Réservoir Pimmuacan afin de réduire la distance de 22 kilomètres.

4- L'altitude de la route terrestre entre le lac à Paul et Forestville est beaucoup moins élevée que celle passant par St-Fulgence et en pente plus douce et plus régulière. Donc, moins de consommation de carburant en plus de diminuer le temps de transport de quelques heures en raison des pentes moins nombreuses et moins abruptes qui ralentissent la vitesse de croisière des camions de 120 tonnes.

5- Il y a déjà un site aménagé et zoné industriel au bord du fleuve à Forestville. On évite les procédures de dézonage et les coûts d'achat et d'aménagement des terrains. De plus, les eaux du fleuve dans ce secteur sont libres de glace en hiver.

6- La route maritime est 180 kilomètres plus courte que celle menant à Ste-Rose-du-Nord et est toujours en eaux libres de glace. On évite ainsi de parcourir 360 kilomètres inutilement dont plus de 50 % de cette distance est couverte de glace 4 mois par année. Sur une période de 25 ans, cela équivaut à une promenade inutile de 500,000 kilomètres en vraquier ou encore, 100 fois la traversée (5000 km) de l'océan Atlantique. N'oublions pas que l'on réalisera cette économie de distance à chaque fois que l'une des trois compagnies minières utilisera le site de Forestville au lieu d'emprunter la route du Fjord du Saguenay.

7- On évite 2 aller-retour aux brise-glace nécessaires à l'accompagnement des vraciers jusqu'à Ste-Rose du Nord en hiver. On évite ainsi sur 25 ans, 300,000 kilomètres aux brise-glace canadiens équivalents à 60 traversées de l'océan. (Cette distance pourrait facilement être doublée compte tenu de la position du brise-glace au moment où il est appelé en renfort.)

8- On évite les coûts engendrés par l'utilisation des services des pilotes du St-Laurent puisque cette obligation commence aux Escoumins.

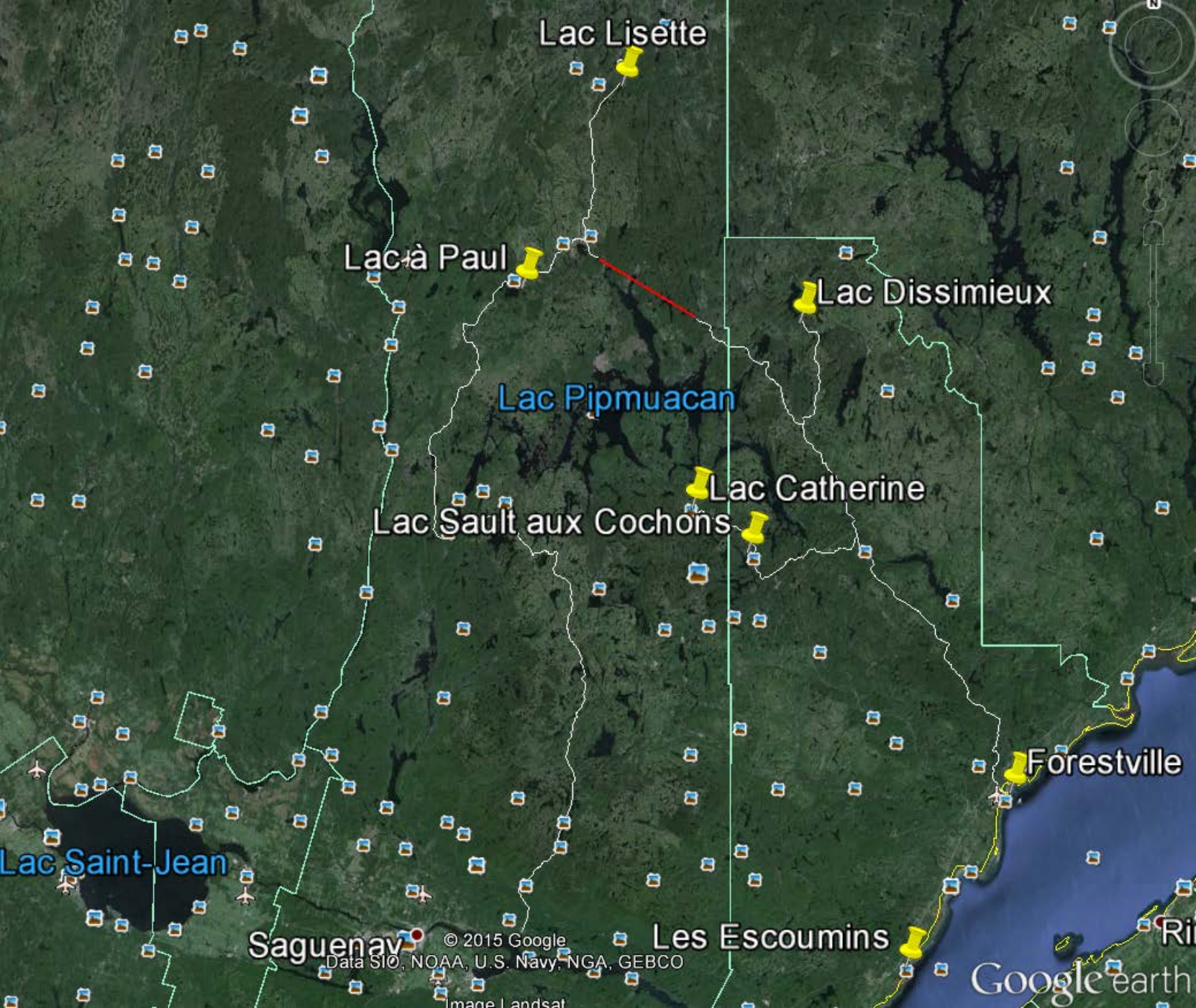
9- On évite de traverser le Parc Marin du Saguenay.

10- On évite la construction de 2 viaducs à St-Fulgence, dont l'un est de calibre majeur.

11- On évite de détruire à jamais le paysage de l'un des plus beaux sites du Fjord du Saguenay, à la rencontre des bras Est, Ouest et de l'entrée de la baie des Ha ! Ha ! On a dépensé beaucoup de l'argent des citoyens pour vanter la beauté et les mérites du Fjord du Saguenay afin d'attirer les touristes. On a dépensé également beaucoup d'énergie pour créer le Parc Marin. Il ne faudrait pas dévaloriser d'un côté ce que l'on tente de construire de l'autre.

En conclusion, il n'y a pas de raison majeure empêchant le transport par Forestville. Il est donc très important que ce projet ne devienne une plateforme pour lancer des installations qui n'auront comme résultat que la satisfaction des besoins de certains promoteurs externes au projet au détriment de l'environnement, de l'industrie touristique, du climat social et même de la rentabilité de l'exploitation.

Merci de m'avoir entendu !



Lac Lisette

Lac à Paul

Lac Dissimieux

Lac Pipmuacan

Lac Catherine

Lac Sault aux Cochons

Forestville

Lac Saint-Jean

Saguenay

Les Escoumins

Google earth

© 2015 Google
Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO

Image Landsat

